



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 ^{ème} délibération
		Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 ^{ème} délibération
		Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

Absents excusés

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

FINANCES
Budget Principal

AP/CP 007 – Mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Révision n°11

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2014 portant ouverture de l'AP/CP relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2016 portant révision n°1 au motif d'une modification de calendrier,
Vu la délibération du conseil communautaire du 9 février 2017 portant révision n°2 au motif d'une modification de calendrier,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant révision n°3 au motif de l'intégration des PLUI de l'ex-CCCH et de l'ex-CCCA pour 293 400 euros,
Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°4 au motif de la prise en compte d'ateliers thématiques et de réunions de synthèse pour 15 000 euros,
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 juin 2019 portant révision n°5 au motif de la prise en compte de réunions supplémentaires pour 17 000 euros,
Vu la délibération du conseil communautaire du 9 octobre 2019 portant révision n°6 au motif de la prise en compte de frais de reprographie et d'enquêtes publiques pour 20 000 euros,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°7 au motif d'une modification de calendrier,
Vu la délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2020 portant révision n°8 au motif d'une augmentation de 45 000 euros pour prise en compte de frais de reprographie supplémentaires et d'une étude de risques,
Vu la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2021 portant révision n°9 au motif d'une augmentation de 40 000 euros pour prise en compte de réunions supplémentaires et du travail technique complémentaire pour l'approbation du PLUI de Chautagne
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°10 au motif d'une modification de calendrier,*

Monsieur le Président rappelle la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de l'ex CALB, ainsi que la délibération en date du 14 juin 2018 portant intégration des PLUI de l'ex-CCCH et de l'ex-CCCA et la gestion en AP/CP de ce dossier.

Le conseil communautaire valide les révisions et la clôture des opérations gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Monsieur le Président propose de modifier les Crédits de Paiement au regard des réalisations 2022. L'autorisation de programme est inchangée (montant : 1 030 400 €).

Les montants et la ventilation des montants sont présentés dans l'annexe jointe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision de l'AP/CP relatif au PLUI, la modification des crédits de paiement.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 55
- Contre : 1
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



APCP007 - PLUI - Révisions

Révision 11

OPERATION

Intitulé de l'opération : **PLU Intercommunal**

Imputation analytique : **154-05 / 154-05AP**

Montant initial de l'opération : 600 000 euros TTC
 Montant actualisé révision n°3 : 893 400 euros TTC
 Montant actualisé révision n°4 : 908 400 euros TTC
 Montant actualisé révision n°5 : 925 400 euros TTC
 Montant actualisé révision n°6 : 945 400 euros TTC
 Montant actualisé révision n°7 : 945 400 euros TTC
 Montant actualisé révision n°8 : 990 400 euros TTC
 Montant actualisé révision n°9 : 1030 400 euros TTC
 Montant actualisé révision n°10 : 1030 400 euros TTC
 Montant actualisé révision n°11 : **1 030 400 euros TTC**

DEPENSES

	Voté	Proposé
2015	78 435,60	78 435,60
2016	98 238,22	98 238,22
2017	182 142,04	182 142,04
2018	343 606,39	343 606,39
2019	168 793,01	168 793,01
2020	68 704,83	68 704,83
2021	42 559,95	42 559,95
2022	47 919,96	37 047,22
2023		5 000,00
2024		5 872,74
Total	1 030 400,00	1 030 400,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget Principal - AP/CP 007 - Mise en oeuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - révision n.11 -

Date de transmission de l'acte : 26/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 26/01/2023

Numéro de l'acte : d4420 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230124-d4420-DE

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions